



Diversité des caractéristiques des biens et services

Je terminerai cette évocation avec vous en soulignant, comme je l'ai fait au début, que bien entendu, il ne suffit pas de ces grandes catégories pour construire les régimes de gouvernance appliqués à chacune des catégories. Je pense que s'il y a bien un domaine dans lequel le travail collectif des collectivités territoriales, des services publics locaux, peut être profondément fructueux, c'est dans les années à venir de construire le professionnalisme de la preuve de ces régimes de gouvernance.

Le test du partage est, comme je l'ai indiqué, la première étape de catégorisation. Celle qui vise à dire : « Mais au fond, de quoi s'agit-il ? ». Après, vous verrez très facilement, en appliquant cette réflexion à différents domaines, que, pour développer une compétence collective, dans ces régimes de gouvernance, pour qu'il soit naturel quand on aborde un nouveau bien, d'adopter cette démarche large pour aboutir à des conclusions concrètes, il faut entrer par d'autres caractéristiques.

Par exemple, le mouvement des biens communs, très fort en Allemagne, commence à rentrer dans le détail. Il faut répondre à la nature du besoin auquel on veut répondre, mais il faut se demander quelle est l'échelle de communauté à laquelle on s'adresse, il faut se demander quel va être le rapport entre les membres de cette communauté productrice et utilisatrice du bien commun. Il faut se demander, au fond, comment la distribution va se faire, des efforts et des bénéfices de chacun. Au bout du compte, il faut créer une forme de gouvernance, formelle ou informelle, avec les questions classiques de financement, de partage du pouvoir, etc.

Ce que je trouve bien dans la description de ces différentes dimensions est précisément que l'on ouvre le champ. On est amené à sortir de réponses stéréotypées pour entrer dans le détail. J'ai été amené dans mon livre par exemple à entrer un peu dans le détail des caractéristiques, que j'appellerai « secondaires », de mes différents biens et services. Il est évident qu'un bien dont la ressource est concentrée et un bien dont la ressource est diffuse ne vont pas se gérer de la même manière. Pour un bien qui se limite à un territoire, à une communauté locale, et pour un bien comme je l'ai évoqué à propos de l'Amazonie (mais c'est encore plus évident pour les océans), qui s'organise au niveau mondial, le régime de gouvernance va être différent. Il est évident aussi que quand les bénéficiaires et les gestionnaires ne sont pas les mêmes, il va falloir trouver les modes de rémunération des gestionnaires et les modes de contribution des bénéficiaires.

Je veux dire par là que sortir de la dualité marché / service public, cela n'est pas une démarche irénique qui consiste à dire subitement : « Frappés par la grâce, tous les citoyens sont prêts aux efforts de la gestion collective au nom du bien commun. » Non. Il faut avoir une démarche rigoureuse, professionnelle, je l'ai évoqué à propos des quotas énergétiques, amenant à explorer d'autres mécanismes que ceux auxquels nous sommes habitués, et je pense que c'est un des domaines dans lesquels la qualité de la gouvernance territoriale pourra le plus rapidement progresser dans les années et les décennies à venir.